



COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Laurent 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 81 88 08 36
Site internet : www.cif-ffc.org

ENGAGEMENT DANS LES EPREUVES DE SERIES DÉPARTEMENTALES

Montigny le Bretonneux, le 11 juin 2021

Il a été constaté de nombreuses erreurs d'engagements dans les épreuves de Pass'cyclisme. Il est rappelé aux responsables des engagements des clubs de veiller et vérifier que leurs licenciés soient bien engagés dans l'épreuve correspondant à leur catégorie.

De même que pour les engagements des dames, il convient de bien engager celles-ci dans les catégories correspondantes (ci-dessous) comme le prévoit la réglementation régionale et fédérale.

PARTICIPATION DES FEMININES DANS LES EPREUVES DEPARTEMENTALES HOMMES

- Dames de 1ère catégorie : participation autorisée en D1
- Dames de 2ème catégorie : participation autorisée en D1 ou D2 au choix
- Dames de 3ème catégorie : participation autorisée en D1 ou D2 au choix
- Dames juniors : participation autorisée dans les séries départementales à leur convenance.
- Dames de série départementale : participation autorisée dans les séries départementales à leur convenance.

Les Féminines (sauf les licenciées Pass'cyclisme de plus de 40 ans) ne seront pas autorisées à participer à ces compétitions si des épreuves féminines sur route en Ile de France sont organisées le même jour.

Marc ANSERMIN
Président de la commission du corps arbitral, homologations et sécurité.